

STADIUM : FORMULAIRE DE RÉSERVATION DES ESPACES SOUS GESTION MÉTROPOLITAINE

Ce formulaire doit-être réceptionné par la Direction des Sports par courriel :

sports@mairie-toulouse.fr

ou

7 Allée Gabriel Biénés 31400 Toulouse

Au plus tard :
3 mois avant la date de la manifestation

Afin de répondre à votre demande, les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement renseignés.

INFORMATION IMPORTANTE

A tout moment, la Métropole reste PROPRIÉTAIRE de l'utilisation des espaces, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Conformément au Règlement Intérieur en vigueur, la vente de services est interdite sauf dérogation du Président.

Le cas échéant, faire une demande motivée.

Ce document n'est pas une réponse à votre demande.

Il faut attendre un courrier réponse du Service Relations Attributions Clubs et Scolaires

Pour consulter les tarifs de location des espaces, veuillez vous référer à la délibération DEL-25-0944 en annexe

DEMANDEUR :

<input type="checkbox"/> Association sans but lucratif (loi 1901)	<input type="checkbox"/> Autre personne morale de droit privé
<input type="checkbox"/> Personne morale de droit public	<input type="checkbox"/> Autre
Nom de l'entité (*) :	
Adresse du siège (*) :	Adresse de facturation (le cas échéant) :
Votre association est-elle affiliée à une fédération (*) :	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle (joindre la copie de l'attestation pour la saison en cours) :	
N° Siret (*) :	N° RNA (*):
Nom du représentant (*) :	
Courriel (*) :	Téléphone (*) :

MANIFESTATION :

ESPACE(S) SOUHAITÉ(S)															
Terrain d'honneur, tribunes et espaces associés (vestiaires et locaux annexes)															
Terrasse « 1938 »		<input type="checkbox"/>		Vestiaires		<input type="checkbox"/>		Tribune Sud (hors VIP)		<input type="checkbox"/>		Tribune Est		<input type="checkbox"/>	
Tribune Nord bas		<input type="checkbox"/>		Tribune Nord haut		<input type="checkbox"/>		Tribune Ouest		<input type="checkbox"/>		Tribune VIP Sud		<input type="checkbox"/>	
Annexe Synthétique 3		<input type="checkbox"/>		Annexe Synthétique 4		<input type="checkbox"/>		Annexe Synthétique Brice Taton		<input type="checkbox"/>		Annexe Synthétique Brice Taton		<input type="checkbox"/>	
Pelote basque		<input type="checkbox"/>		Parvis		<input type="checkbox"/>									
Nombre d'athlètes (*) :				Jauge public (*) :				Nombre d'organisateurs (*) :							
Nom et numéro de téléphone du référent pendant la manifestation (*) :															

RÉSERVATION :

Date(s) et heure de la manifestation (*) :															
Horaires et date(s) de montage(*) :															
Horaires et date(s) de démontage (*) :															
Heure d'ouverture des portes au public (*) :															
Heure de fermeture des portes au public (*) :															

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION (*) :

Précision si :	Besoin techniques spécifiques à préciser :																
	Matériel souhaité(s) :					Tables				Chaises							
	Entrée payante de la manifestation					Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Montant :							
	Si conférence, nom du conférencier :																
	Consommation de denrées alimentaires :					Oui	<input type="checkbox"/>			Non	<input type="checkbox"/>						
	Consommation d'alcool :					Oui	<input type="checkbox"/>			Non	<input type="checkbox"/>						
	Aménagement et décos prévus :					Oui	<input type="checkbox"/>			Si oui, Précisez :							
						Non	<input type="checkbox"/>										
Défibrillateur à disposition :			Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Dispositif Sécurité / Sûreté :		Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>					
Si oui, détailler :																	

Pièces obligatoires à produire pour l'instruction de la demande (si non fournies au cours de l'année)

Pièces	Type de demandeur		
	Associations	Personnes morales de droit public	Autres personnes morales de droit privé
Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs	X	X	X
Statuts complets à jour	X		
Récépissé de déclaration en Préfecture	X		
Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale	X		
Attestation d'affiliation fédérale en cours	X	X	
Déclaration KBIS			X
Notice de Sécurité dûment rempli (en annexe)	X	X	X

Je soussigné(e),		Agissant en qualité de :	
. Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus . M'engage à respecter le Règlement Intérieur en vigueur			
A,		Le,	
Signature (précédée de la mention lu et approuvé)			

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION POUR
FAISABILITÉ AU REGARD DE LA SÉCURITÉ ET SURETÉ
DES BIENS ET DES PERSONNES :**

Date de dépôt de la demande :			
Moyens de sécurité incendie à mettre en place :	Nombre :	Plage horaire :	
Agents de sécurité à mettre en place :	Nombre :	Plage horaire :	
Réservation à titre :	Gratuit*	Payant*	Montant :
Suite à la demande :	Accord	Refus	Motif de refus :

*selon les conditions définies par la délibération n°25-0944 du 18 Décembre 2025

Délibération n°DEL-25-0944

Stadium et Complexe André Brouat - Mise à disposition des équipements et des espaces annexes : adoption des tarifs (abroge et remplace la délibération DEL-25-0403)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit décembre à neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	109
Procurations :	20
Date de convocation :	12 décembre 2025

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Castelginest	M. Grégoire CARNFIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	Mme Marion RIVOIRE
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Brigitte HILLAT, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA,

	M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE-DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	Mme Corinne CURVALE, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Roseline ARMENGAUD	Robert MEDINA
Mme Sophie LAMANT	Gil BEZERRA
M. Philippe PLANTADE	Clément RIQUET
Mme Béatrice URSULE	Grégoire CARNEIRO
M. Thomas LAMY	Marie-Hélène ROURE
Mme Dalila COUSIN	Alain SUSIGAN
M. Alain TOPPAN	Didier CASTERA
Mme Ana FAURE	Marine LEFEVRE
M. Alain ALENCON	Victor DENOUVION
Mme Brigitte BEC	Marc PERE
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
Mme Dominique FAURE	François CHOLLET
M. Olivier ARSAC	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Mme Christine ESCOULAN	Cécile DUFRAISSE
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
M. Philippe PERRIN	Hélène CABANES
M. Pierre TRAUTMANN	Sacha BRIAND
M. Patrick CHARTIER	Thomas KARmann
M. Dominique FOUCHIER	Corinne CURVALE

Conseillers excusés

Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	Mme Odile MAURIN
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Délibération n° DEL-25-0944**Stadium et Complexe André Brouat - Mise à disposition des équipements et des espaces annexes : adoption des tarifs (abroge et remplace la délibération DEL-25-0403)****Exposé**

Comme suite à la reconnaissance de leur intérêt métropolitain et par délibération DEL n°15582 adoptée par la Conseil métropolitain du 29 septembre 2015, le Stadium et le Complexe André Brouat ont été transférés à la Métropole, conformément aux critères de rayonnement en termes d'image, de création de valeur ajoutée, de l'optimisation de la gestion et d'un usage à dimension métropolitaine et extra-métropolitaine.

Ces équipements font donc l'objet d'une exploitation basée sur une tarification définie par la délibération DEL-25-0403 du 26 juin 2025. Cette dernière délibération nécessite des adaptations afin de favoriser l'exploitation du Stadium et du Complexe André Brouat.

Compte tenu des différentes demandes d'utilisateurs potentiels, il est apparu nécessaire de mettre à jour l'offre de location et les tarifs associés.

Ainsi, pour le Stadium, l'offre se décompose comme suit :

- la combinaison « terrain d'honneur, tribunes et espaces associés » ;
- les terrains synthétiques n°3, 4 et Brice Taton ;
- les espaces annexes hors conventions particulières ;
- les équipements techniques suivants : écrans géants, banners ;
- les services sécurité incendie ;
- les tournages et promotions commerciales.

Concernant le Complexe André Brouat, l'offre est constituée :

- des aires de jeux, tribunes et espaces associés ;
- des espaces annexes hors conventions particulières ;
- les services sécurité incendie ;
- les tournages et promotions commerciales .

Par ailleurs, le principe de gratuité accordé aux associations sportives toulousaines est confirmé par la présente délibération, cette exonération étant financée par la Mairie de Toulouse, via la modulation de l'attribution de compensation (AC) établie entre les collectivités selon les principes proposés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts et Charges (CLETC) et votés par les deux assemblées délibérantes.

De même, pour les associations sportives métropolitaines hors Toulouse, l'octroi de 5 dates de gratuité par an est reconduit, et selon les mêmes modalités pour le Complexe André Brouat.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Sports et Bases de loisirs du lundi 24 novembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'abroger et remplacer la délibération DEL-25-0403 du 26 juin 2025.

Article 2 – Tarif Stadium

D'adopter les dispositions tarifaires ci-après, applicables à la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, pour la mise à disposition du Stadium :

- Location des espaces sportifs du Stadium (terrain d'honneur, tribunes et espaces réglementaires associés)

Terrain d'honneur, tribunes et espaces associés (H.T) : location par un organisateur, par jour, hors convention particulière.

- part fixe :	62 769 €
- part variable de la recette billetterie :	5 %

- Location des terrains synthétiques n°3, 4 et Brice Taton

Terrains synthétiques n° 3, 4 et Brice Taton (H.T) : Location pour les évènements à caractère commercial et pour les associations non métropolitaines (forfait journalier de 10h)

Terrain synthétique (unité)	3 100 €
2 terrains synthétiques	5 470 €
3 terrains synthétiques	7 830 €
Tarif horaire de location d'un terrain	310 €
Terrains synthétiques n° 3, 4 et Brice Taton : tarif horaire de location par les universités, lycées, collèges publics ou privés, et CFA de Toulouse Métropole, hors conventions particulières et pour les associations métropolitaines hors Toulouse (TTC)	13 €

- Location des espaces annexes hors conventions particulières

	Location en journée ou soirée* (HT)	Frais supplémentaire de personnel / heure (H.T) (majoration de 50% les jours fériés et dimanches)	Prestation complémentaire de nettoyage (H.T)	Dépassement horaire manifestation / heure (H.T)
Terrain d'honneur (sous réserve des contraintes administratives et techniques)	21 000 €	100 €	/	100 €
Dégradation du terrain d'honneur nécessitant remplacement complet	Forfait 510 000 € H.T + ensemble de frais de relocalisation du club résident et tout autre dépense liée aux manifestations ayant fait l'objet d'une réservation auprès de Toulouse Métropole.			
Parvis :				
- zone commerciale	1 500	25 €	200 €	100 €
- zone commerciale	€ 2 000€	25 €	200 €	100 €
+ annexes				

La terrasse du « 1938 »	1 100 €	100 €	50 €	10 €
Vestiaires	200 €	100 €	300 €	50 €
Tribune Nord				
- Totalité	6 400 €	100 €	800 €	100 €
- 0 – 400 personnes	1 500 €	100 €	800 €	100 €
- 400 – 800 personnes	3 000 €	100 €	800 €	100 €
- 800 – 1500 personnes	4 000 €	100 €	800 €	100 €
- + 1500 personnes	6 400 €	100 €	800 €	100 €
Tribunes Nord bas (zone goudronnée)	1 500 €	100 €	800 €	100 €
Tribunes Nord haut	1 500 €	100 €	600 €	100 €
Tribune Sud sans VIP	6 100 €	100 €	1 125 €	100 €
Tribune Est				
- Totalité	8 200 €	100 €	905 €	100 €
- 0 – 400 personnes	2 800 €	100 €	905 €	100 €
- 400 – 800 personnes	5 800 €	100 €	905 €	100 €
- 800 – 1500 personnes	6 800 €	100 €	905 €	100 €
- + 1500 personnes	8 200 €	100 €	905 €	100 €
Tribune Ouest				
- Totalité	8 200 €	100 €	905 €	100 €
- 0 – 400 personnes	2 800 €	100 €	905 €	100 €
- 400 – 800 personnes	5 800 €	100 €	905 €	100 €
- 800 – 1500 personnes	6 800 €	100 €	905 €	100 €
- + 1500 personnes	8 200 €	100 €	905 €	100 €
Tribune VIP Sud	300 €	100 €	556 €	50 €
Montage/démontage	1 000 €	/	/	/

*horaire des locations : en journée de 8h à 18h et en soirée de 18h à minuit

- Location des écrans géants et des banners sans régisseur et hors conventions particulières

	Locations de matériels en journée ou soirée* (HT)		Frais supplémentaire d'astreinte / heure (H.T), majoration 50 % les jours fériés et dimanches	Frais supplémentaire de personnel / heure (H.T), majoration 50 % les jours fériés et dimanches
Deux écrans	2 800 €/j	208 €/h		
Banners	2 800 €/j	208 €/h	45 €	45 €

* horaires des locations : en journée de 8h à 18h et en soirée de 18h à minuit (montage et démontage inclus)

- Service Sécurité Incendie

	Jour ouvré / heure (H.T)	Nuit ouvré / heure (H.T)	Dimanche jour ouvré / heure (H.T)	Dimanche nuit ouvré / heure (H.T)	Jour férié / heure (H.T)	Nuit férié / heure (H.T)
SSIAP 1	27 €	29 €	29 €	32 €	53 €	58 €
SSIAP 2	30 €	33 €	33 €	36 €	59 €	65 €

- Tournages, promotions commerciales (hors retransmission des rencontres sportives)

	Location 4 heures (H.T)	Frais supplémentaire de personnel / heure (HT) (majoration 50 % férié et dimanches)	Prestation complémentaire de nettoyage (HT)	Dépassement horaire / heure (HT)
La terrasse du « 1938 »	1 500 €	100€	50 €	100 €
Vestiaire			300 €	
Tribunes Nord bas			800 €	
Tribunes Nord haut			600 €	
Tribunes Sud sans VIP			1 125 €	
Tribune Est			905 €	
Tribunes Ouest			905 €	
Tribune VIP Sud			556 €	
Autres espaces dans le stade			750 €	
Hors périmètres du stade			25 €	

A ces tarifs, dont l'année de base est 2025, une réévaluation annuelle de 3% sera appliquée.

Article 3

Tarifs Complexe André Brouat

D'adopter les dispositions tarifaires ci-après, applicables à la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, pour la mise à disposition du Complexe André Brouat :

- Aires de jeu, tribunes et espaces sportifs réglementaires associés :

Aires de jeu, tribunes et espaces associés : Location pour clubs résidents constitués en société sportive (HT)		
- Palais des Sports André BROUAT		791,67 €
- Gymnase Compans Caffarelli		316,66 €
Aires de jeu, tribunes et espaces sportifs réglementaires si besoin (vestiaire, infirmerie, local arbitre...) : location pour Sport spectacle ou assimilé, séminaire, congrès, hors associations sportives toulousaines, par jour* (HT)		
- Palais des Sports André BROUAT		3 780 €
- Gymnase Compans Caffarelli		1 600€

- Montage / Démontage (par heure)	80 €
<i>* amplitude horaire journalière de 15 heures</i>	

Suppléments (HT)	
Aire de jeu : installation diurne, par site	
- Sol complet par les agents de la collectivité (Majoration de 50 % nuit, jours fériés et dimanches)	3 600 €
- Installation scénique par un prestataire	240 €
Dépassement horaire (HT)	
- Par heure au-delà de 15h	100 €

- Location des locaux annexes hors conventions particulières

	Location demi-journée ou soirée* (HT)	Frais supplémentaire de personnel / heure (HT) (majoration 50 % les jours fériés et dimanches)	Prestation complémentaire de nettoyage (HT)	Dépassement horaire manifestation / heure (HT)
Salon VIP 1	190 €	50 €	50 €	50 €
Salon VIP 2	250 €		50 €	
Option salle interview	50 €		20 €	
Option salle vidéo	50 €		20 €	
Parvis Forfait activités commerciales	50 €		50 €	

**horaires des locations : en demi-journée d^{ès} 8h à 13h ou 13h à 18h et en soirée de 18h à minuit (montage et démontage inclus)*

- Service Sécurité Incendie

	Jour ouvré (H.T)	Nuit ouvré (H.T)	Dimanche jour ouvré (H.T)	Dimanche nuit ouvré (H.T)	Jour férié (H.T)	Nuit férié (H.T)
SSIAP 1	27 €	29 €	29 €	32 €	53 €	58 €
SSIAP 2	30 €	33 €	33 €	36 €	59 €	65 €

- Tournages, promotions commerciales (hors retransmission des rencontres sportives)

	Location 4 heures (H.T)	Frais supplémentaire de personnel / heure (HT) (majoration 50 % les jours fériés et dimanches)	Prestation complémentaire de nettoyage (HT)	Dépassement horaire / heure (HT)
Palais des Sports André Brouat (tous les périmètres)	1 500 €	50 €	680 €	100 €

Gymnase Compans Caffarelli (tous les périmètres)	1 500 €	50 €	480 €	100 €
--	---------	------	-------	-------

A ces tarifs, dont l'année de base est 2025, une réévaluation annuelle de 3% sera appliquée.

Article 4

Conditions d'éligibilité à la gratuité

D'adopter la gratuité de la mise à disposition des espaces sportifs du Stadium et du Complexe André Brouat aux associations sportives toulousaines, cette exonération étant financée par la Mairie de Toulouse, via la modulation de l'attribution de compensation (AC) établie entre les collectivités selon les principes proposés par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et votée par les deux assemblées délibérantes.

Article 5

Exonérations spécifiques

D'adopter une exonération spécifique de la mise à disposition des espaces sportifs du Stadium et du Complexe André Brouat, spécifiquement :

- **Stadium**

Exonération totale et d'un accès aux terrains synthétiques n°3, 4 et Brice Taton, sur présentation de l'autorisation d'occupation temporaire délivrée par la Métropole et sous réserve de disponibilité, aux utilisateurs ou activités suivantes :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), unités militaires stationnées sur le territoire de la Métropole et la Police Nationale dans le cadre de leurs entraînements professionnels, dont le rayon d'intervention se situe sur le territoire de la Métropole ;
- écoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat avec l'Éducation Nationale des communes membres.

Concernant l'espace Parvis : Exonération totale et un accès au parvis aux associations toulousaines sur présentation de l'autorisation d'occupation temporaire délivrée par la Métropole et sous réserve de disponibilité.

Location des espaces sportifs du Stadium, forfait frais incompressibles : pour l'organisation d'évènements sportifs de grande ampleur, à titre exceptionnel, sous réserve de validation du Bureau de la Commission Sports et Bases de Loisirs :

Terrain d'honneur, tribunes, vestiaires, parvis, écrans, banners et espaces techniques associés (H.T) : location par un organisateur, par jour, hors convention particulière.	
Forfait unique, comprenant les frais techniques incompressibles (ressources humaines, fluides, SSIAP, nettoyage...)	21 000 €

- **Complexe André Brouat :**

Exonération totale pour les associations sportives métropolitaines, hors commune de Toulouse, sur cinq dates arrêtées annuellement et sur la base de trois critères essentiels : le niveau d'évolution, le nombre de spectateurs potentiels et le rayonnement métropolitain. Le Bureau de la Commission des Sports et Bases de Loisirs est chargé de faire le choix des associations pour l'attribution des créneaux. La liste des associations retenues fera l'objet d'une transmission au Vice-Président délégué, qui restera libre de suivre ou non la décision du Bureau de la Commission.

Location des aires de jeu, tribunes et espaces sportifs du Complexe André Brouat : forfait frais incompressibles : pour l'organisation d'évènements sportifs de grande ampleur, à titre exceptionnel, sous réserve de validation du Bureau de la Commission Sports et Bases de Loisirs :

Aires de jeu, tribunes, vestiaires, écrans, banners et espaces techniques associés (H.T) : location par un organisateur, par jour, hors convention particulière.

Palais des sports Tarif unique, comprenant les frais techniques incompressibles (ressources humaines, fluides, SSIAP, nettoyage...)	2 000 €
Gymnase Compans Caffarelli Tarif unique, comprenant les frais techniques incompressibles (ressources humaines, fluides, SSIAP, nettoyage...)	1 000 €

Le Président et le Vice-Président délégué sont seuls habilités à accorder une exonération totale des frais de location et de gestion pour les associations à caractère social, humanitaire ou sportifs, ou association d'étudiants dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire.

L'exonération ne prend pas en compte la facturation des SSIAP, assurant la sécurité dans les équipements sportifs lors de manifestation.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes ou documents afférents

Article 7

Autoriser le Receveur des Finances de Toulouse Municipale à effectuer les opérations découlant de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour	129
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

{

Publié le : 23 DEC. 2025

Reçu à la Préfecture le

23 DEC. 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC